

13855

Thème 3 = Groupe de travail 3 Pastoralisme et projets de développement

1- L'atelier de Dakar

- Ses objectifs.

A partir des acquis des 3 réflexions de ces 3 dernières années (Voir note introductive, p. 3 et 4), il s'agit pour l'atelier de Dakar, de formuler des propositions concrètes et opérationnelles en faveur du développement pastoral.

- Les attentes de l'atelier

Le PRASET attend de cet atelier qu'il apporte des réponses concrètes et opérationnelles aux questions qui lui sont soumises :

- quelles actions faut-il engager aujourd'hui en faveur du développement pastoral?
- Comment mettre en oeuvre ces actions ?
- Qui devra faire quoi ?

Chaque proposition d'action doit dire ce qu'elle veut faire, quelle démarche elle propose d'utiliser et quel sera le rôle de chaque partenaire dans chacune des sous-actions qui permettra d'arriver au résultat recherché.

2 - Le thème du Groupe 3 : pastoralisme et projets de développement.

La loi peut consacrer la sécurisation des éleveurs en matière foncière et d'accès aux ressources naturelles mais elle ne suffit pas à la garantir durablement. C'est la gestion des ressources qui est décisive dans l'immédiat et à long terme et c'est de l'expérience de cette gestion que l'on peut tirer, comme autrefois, les droits et règles qui doivent être consacrés par loi. Comment gagner cette expérience?

On ne peut gérer que des ressources qui sont exploitées ; c'est à dire que le développement économique et social des collectivités pastorales doit progresser parallèlement à celui des collectivités agricoles sinon elles disparaîtront ; **la sécurisation foncière est donc aussi conditionnée par l'intégration de l'élevage et des éleveurs dans le développement économique et social.** Or, les ateliers regroupant les projets de GRN, de GT et de développement local ont montré que les éleveurs transhumants sont exclus de leurs actions ou marginalisés par elles.

La sécurisation foncière et de l'accès aux ressources naturelles pour les éleveurs est un problème de loi fondamentale mais elle s'inscrit plus largement dans les problèmes du développement durable. **C'est à dire que l'action institutionnelle et législative doit être soutenue par l'action pour insérer et élargir les actions pastorales dans les projets de développement en cours ou prévus.** Cette action est d'autant plus importante et urgente que les pays sahéliens sont en train d'élaborer ou vont élaborer des Programmes d'Action Nationaux (PAN) prévus dans la mise en oeuvre de la Convention Internationale de lutte contre la Désertification ; ces PAN porteront sur les cinq à dix ans à venir ; il est donc essentiel qu'ils intègrent le pastoralisme et les éleveurs à tous les niveaux.

- Comment obtenir cette intégration ? par quelle démarche ? avec quels appuis ?
- Il faut concrétiser les affirmations de principe par le **choix d'actions types** considérées comme profitables, faisables et prioritaires pour initier sur de bonnes bases l'intégration du pastoralisme dans le développement durable.
- Comment les éleveurs et leurs partenaires envisagent-ils de soutenir cette intégration et les actions proposées ?

La participation, la concertation et le partenariat sont devenus des mots clés du développement durable et de la gestion des pays sahéliens. Depuis dix ans déjà, les projets de GRN/GT/DL les ont mis en pratique avec une certaine efficacité mais ils ont tenu les pasteurs le plus souvent à l'écart. **Pour les éleveurs, il y a donc un déficit de concertation.** Or, la nature même du pastoralisme fait que son existence et sa pratique sont conditionnées par la concertation. Celle-ci fonctionnait par le passé mais la simple reconduction des pratiques traditionnelles ne suffit plus, y compris parce que la nature et les rapports de force entre les pouvoirs en présence ont changé

L'atelier peut apporter des réponses nouvelles alliant le passé, le présent et l'avenir : il comprend les partenaires concernés ; les problèmes du pastoralisme lui sont soumis et il veut proposer des voies de solution et d'action. Il est donc attendu du Groupe de Travail qu'il apporte des réponses aux questions suivantes :

- qu'est-ce que chacun entend par "partenariat" ?
- que rôle pour chaque type de participants dans le partenariat ?
- et, surtout, **comment organiser le partenariat pour faire aboutir chacune des propositions précédemment faites par le Groupe et pour les mettre en oeuvre ?**

3 - A titre indicatif, la démarche du GT 3 pourrait être la suivante.

1- En zone sylvo-pastorale, il existe un projet GRN : que doit-il faire pour le pastoralisme?

1.1 - Première action proposée :

sous actions	que fait chaque acteur concerné (éleveurs, services, projet, administration...)				
	acteur 1	acteur 2	acteur 3	acteur 4	acteur 5
sous action 1					
sous action 2					
etc.....					
suivi de l'action					

1.2 - Deuxième action proposée:.....

sous actions	que fait chaque acteur concerné (éleveurs, services, projet, administration...)				
	acteur 1	acteur 2	acteur 3	acteur 4	acteur 5
sous action 1					
sous action 2					
etc.....					

2 - En zone agropastorale, il existe un projet type GT : que doit-il faire pour les éleveurs et les éleveurs transhumants?

2.1 - Première action proposée :

sous actions	que fait chaque acteur concerné (éleveurs, services, projet, administration...)				
	acteur 1	acteur 2	acteur 3	acteur 4	acteur 5
sous action 1					
sous action 2					
etc.....					

2.2 - Deuxième action proposée:....., etc...

3 - En zone agricole, il existe un projet de développement rural intégré : que doit-il faire pour les éleveurs transhumants?

3.1 - Première action proposée :

sous actions	que fait chaque acteur concerné (éleveurs, services, projet, administration...)				
	acteur 1	acteur 2	acteur 3	acteur 4	acteur 5
sous action 1					
sous action 2					
etc.....					

3.2 - Deuxième action proposée:....., etc.

THEME 3 : PASTORALIME ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Président : SANO Yacouba, Burkina Faso
Rapporteur : Thierno Kalidou NDIAYE, Sénégal
Facilitateur : René ROCHETTE, France

Le groupe 3 a traité le thème pastoralime et projets de développement.

Pour aborder ce thème, la démarche proposée par l'atelier n'est pas rigoureusement prise en compte car cette approche pourrait orienter les réflexions dans un seul axe pour un sujet aussi important et complexe à la fois.

Mais tous s'accordent en prenant en compte les analyses et les résultats des précédents ateliers que le pastoralisme est marginalisé dans les programmes de développement comme le montre plusieurs études.

Il faut donc, que les Etats aient une politique de développement claire de l'élevage.

Partant de toutes ces considérations et après de larges discussions, trois sous thèmes ont été retenus :

1.- LES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES

2.- L'AMENAGEMENT PASTORAL

3. - LE CADRE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Compte rendu du Sous Groupe 3 : Aménagement pastoral

1- Tableau des résultats du sous-groupe 3.

Actions proposées	rôle de chaque partenaire				
	Organisations d'éleveurs	autres organisat. socio-professionnelles	services de développement	projets ONG	Autorités
1 - Aménagement pastoral global					
1.1- Diagnostic - identifier les groupes socio-prof. et leurs problèmes - déterminer la vocation des terres - autres analyses	- participation effective - création d'un comité inter-organisations socio-professionnelles		- création d'un cadre de concertation et de mise en oeuvre du PAP - sensibilisation, animation, information - évaluation des potentialités des terres - prise en compte des savoirs et des pratiques locales - appui financier	- soutien financier à l'élaboration du PAP	
1.2- Affectation des terres	- participation aux décisions		- conseil et participation à la décision		- validation juridique des affectations
1.3- Elaboration du plan d'aménagement pastoral (PAP)	- participation à la conception		- conseil et participation à la conception - formulation du PAP		
1.4- Restitution du PAP	- participation à l'information et à la restitution		- information et restitution		- soutien administratif
1.5- Adoption du PAP	- adoption		- adoption		- validation du PAP
1.6- Exécution du PAP	- participation aux prises de décision - contributions physiques - contributions financières		- Appuis techniques et de formation - Appui financier	- Contributions aux investissements et au fonctionnement	- soutien administratif
1.7- Suivi-évaluation d'exécution du PAP	- participation au suivi auto-évaluation		- mise en place d'un système de S/E - suivi-évaluation	- suivi-évaluation	
2 - Action spécifique : Gestion des points d'eau existants ou à créer					
2.1- Identification - du besoin d'eau - du site à aménager - du type d'aménagement	- décision - décision - décision	- co-décision - co-décision - co-décision	- appui à la concertation inter-organisat. - conseils sur les choix techniques - information sur le code de l'eau		
2.2 Planification et Programmation	- participation - participation	- participation - participation	- Appuis techniques et de formation - Appui financier - Appui financier	- Contributions aux investissements et au fonctionnement	- (appui possible des collectivités décentralisées)
2.3- Gestion du point d'eau	- comité de gestion - règles de gestion - contrat de gestion	- cogestion - idem - idem	- Appuis formation, y compris à hygiène de l'eau	- Appuis formation.	- validation du comité de gestion - appui au respect règles de gestion
2.4- Suivi-évaluation	- suivi et auto-évaluation		- appui au suivi et à l'auto-évaluation		
3 - Action spécifique : gestion des parcours pastoraux					
- Gestion des parcours prévus par le PAP	- règles d'accès, d'exploitation et de sanction	- concertation sur la réglementation	- appui-conseil		- appui à l'application des règles

2 - Commentaire du Tableau

2.1 Aménagement pastoral. Le sous-groupe est parti de l'hypothèse de l'aménagement global d'une zone intégralement ou partiellement pastorale pour laquelle on prévoit l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'aménagement. L'opération est décomposée en 7 séquences pour lesquelles on précise le rôle de chaque partenaire existant.

- **Séquence 1 : le diagnostic.** Trois aspects sont essentiels.

- Les Organisations d'éleveurs (OEI) concernées et les autres Organisations socio-professionnelles (AOSP) éventuellement concernées (agriculteurs, pêcheurs, commerçants...) sont parties prenantes à toutes les séquences, donc dès le diagnostic. C'est pourquoi il leur est recommandé de se regrouper en association inter-professionnelle pour constituer un interlocuteur de poids vis à vis des autres partenaires.

- De même, les services, les projets et les ONG qui apportent leur appui technique à l'opération en prenant bien compte des pratiques et des savoirs locaux. Ils sont appelés à constituer un comité de concertation et de mise en oeuvre du Plan d'aménagement (PA) : il aura un rôle de coordination et il facilitera la relation avec les OSP.

- Les coûts d'étude et d'élaboration du Plan d'Aménagement sont pour l'essentiel à la charge du ou des projets et ONG qui appuient l'opération.

- **Séquence 2 : L'affectation des terres.** Cette opération est singularisée car elle est fondamentale pour l'avenir du pastoralisme :

- les OEI et les AOSP participent à la décision dans laquelle les services, les projets et ONG ont d'abord un rôle de conseil et d'appui à la décision.

- la validation juridique de ces affectations par l'autorité habilitée est un préalable à la finalisation du PA.

- **Séquence 3 : Elaboration du PA.**

- Les OEI et les AOSP participent à la conception du plan
- Les services, projets et ONG assurent sa réalisation technique.

- **Séquence 4 : Restitution du Plan d'Aménagement.** C'est une phase essentielle à base de réunion d'information et d'explication dans toutes les collectivités locales et selon les modes appropriés de communication. Les OEI et les AOSP sont responsables de cette restitution au même titre que les autres partenaires.

- **Séquence 5 : Adoption du Plan.** Bien que formelle, cette séquence est indispensable : l'accord de tous les partenaires doit être publiquement et officiellement exprimé comme un engagement à le mettre en oeuvre. La validation du Plan par l'autorité habilitée doit être immédiate pour que le PA soit applicable.

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES

Deux aspects principaux d'égale importance participent au renforcement des organisations socio-professionnelles :

- 1) La Formation
- 2) L'Information.

Cependant, il est important qu'auparavant les multiples organisations socio-professionnelles existantes puissent se structurer en une organisation nationale représentative des éleveurs. Là où n'existe pas d'organisations socio-professionnelles, les projets, ONG et services techniques peuvent contribuer à leur émergence en suscitant l'auto-organisation (réunions d'information sur l'intérêt des groupements, organisation de rencontres entre producteurs).

Néanmoins, il faut éviter la multiplication des organisations.

Les rencontres entre organisations socio-professionnelles (OSP) peuvent notamment permettre l'émergence d'une organisation nationale et, au-delà, d'une organisation régionale qui devra tendre vers une autonomie notamment financière.

Les projets, ONG, services techniques et bailleurs de fonds peuvent contribuer à cette structuration par des appuis techniques et/ou financiers.

1) La formation

Les organisations SP doivent identifier leurs besoins en formation (santé animale, gestion des ressources naturelles, gestion des conflits, transformation du lait). Ceux-ci dépendront des prestations qu'elles envisagent de fournir à l'extérieur selon les besoins de leurs membres.

Au delà de ces formations, il appartient aux projets, ONG et services techniques d'appuyer des formations :

- * en gestion administrative
- * en gestion financière
- * en planification
- * en technique de transformation du lait et des sous produits.

Adressées aux membres du bureau de l'OSP à qui incombe le transfert des compétences à la base.

Il appartient à l'OSP de former sa base (alphabétisation fonctionnelle...)

D'autres types de formations jugées moins fondamentales ont été identifiées ; elles peuvent s'adresser aussi bien aux membres du bureau qu'à leur base.

- * formation en gestion de groupes
- * formation en communication et défense de droit
- * formation en gestion des conflits internes.

OSP, Projets, ONG et Services Techniques doivent privilégier la formation des femmes et des éleveurs transhumants généralement marginalisés dans les programmes de formation..

L'objectif de toute formation est de former des formateurs afin que l'organisation puisse devenir autonome.

Au fur et à mesure que l'organisation deviendra autonome, elle assumera la responsabilité technique et financière de la formation.

2) L'information

OSP, Projets, ONG, Services Techniques et Etat doivent veiller à un meilleur accès à l'information pour les femmes et les éleveurs transhumants généralement marginalisés.

* Thèmes d'information :

- Informations administratives et juridiques (par exemple, démarche nécessaire pour une reconnaissance juridique de l'OSP).
- Informations techniques pastorales (le groupe n'a pas voulu s'appesantir sur ce point focalisant sa réflexion davantage sur le renforcement des capacités internes des OSP).

* Supports d'information

L'information doit être diffusée par les **OSP** de préférence en langues nationales à travers :

- des radios pastorales : locales et sous-régionales (éventuellement à créer)
- des journaux : « Le journal du pasteur »
- Affiches
- des audio-cassettes
- rencontres entre producteurs
- cadres nationaux de concertation.

Rôles

Projets, **ONG**, Services Techniques : Contributions techniques et financières à la diffusion de l'information.

Etat : Faciliter l'accès aux médias

OSP : Initiative, démarche pour toute d'activité d'information + contributions techniques et financières

Conclusion :

- La question de la femme est en compte dans toutes les actions.
- L'Etat, devrait organiser les états généraux sur le pastoralisme.
- La mise d'un cadre de concertation pour les organisations pastorales qui existent avec l'appui des projets et **ONG**.

Séquence 6 : Exécution du Plan. Cette séquence est ici considérée globalement alors qu'elle est constituée d'une série d'actions programmées dans le temps.

- Les OEI et les AOSP participent aux prises de décisions dans toutes actions qui les concernent plus ou moins directement ; pour ces actions, ils ont à leur charge une éventuelle contribution en nature et des contributions financières modulées en fonction du type d'action et de leurs disponibilités : il est clair que cette contribution, financière, même minime, est un préalable au démarrage de l'action.
- les services, projets et ONG apportent les appuis techniques de toute nature et de formation nécessaires à la réussite de l'action.
- Les services apportent un appui financier à la mesure des moyens mis à leur disposition. Les ONG apportent les contributions financières dont elles peuvent disposer. Les projets (les aides extérieures) contribuent à l'essentiel des coûts d'investissement et à partie des coûts de fonctionnement.
- Dans l'exécution, le rôle de l'administration se limite à apporter son soutien à une bonne exécution du Plan.

Séquence 7 : Suivi-évaluation. Le suivi doit porter à la fois sur le suivi des résultats (taux de réalisation des actions projetées) et le suivi d'impact (évaluation des effets positifs ou négatifs des actions entreprises).

- Les OEI et AOSP doivent procéder elles-mêmes au suivi des actions tant pour ce qui relève de leur participation que pour ce qui est effectué directement (régie) ou indirectement (contrats privés) par les services projets ou ONG.
- Les services, projets et ONG doivent élaborer (en commun dans toute la mesure du possible) un système de suivi de résultat et d'impact qui inclut la participation des OEI et des AOSP (ceci implique la définition avec elles d'indicateurs qu'elles puissent réellement utiliser). Ils ont la responsabilité d'un suivi continu et cohérent. Ils ont également la responsabilité de rendre effectives les conclusions de ce suivi (c'est à dire de les mettre en oeuvre).
- En matière de suivi, le rôle de l'administration est principalement de veiller à une bonne mise en oeuvre du Plan et à contribuer, pour ce qui la concerne, à lever les d'éventuels blocages et à faciliter la solution d'éventuelles contradictions.

2.2 - Une action spécifique : gestion des points d'eau existants ou à créer.

Cette action spécifique est traitée comme un exemple de la démarche ci-dessus exposée. Elle porte sur une question essentielle pour les éleveurs et le Sahel. Le tableau permet de mettre l'accent sur les responsabilités particulières des OEI et des AOSP dès qu'on entre dans le domaine des actions concrètes.

- Les OEI ont pouvoir de décision dans l'identification du besoin en eau (pour les hommes ou pour les animaux ou pour les deux pour l'irrigation...), dans le choix d'un site à aménager et dans le choix de la nature de l'aménagement. Les services, projets et ONG peuvent aider à faire ces choix (en particulier par rapport aux coûts de réalisation et de fonctionnement) mais ils ne sont pas habilités à les imposer.

- Les OEI et les AOSP sont associés à la planification et à la programmation des travaux (en relation avec leurs propres calendriers de travaux et leurs possibilités de dégager les contributions financières nécessaires).
- L'organisation d'un comité de gestion effectif et responsable est de la responsabilité des OEI et des AOSP de même que la définition des règles d'accès et d'utilisation du point d'eau.
- Un contrat doit être passé entre le comité de gestion (ou l'OEL ou l'AOSP) et les services, projets ou ONG concernés par la réalisation du point d'eau et son suivi.
- La contribution financière au coût d'investissement du point d'eau doit être concerté mais effective et préalable à la réalisation du point d'eau.
- Les coûts de fonctionnement et d'amortissement du point d'eau sont à la charge des comités de gestion de l'eau, étant entendu que dans certains cas techniques et dans certaines situations il est possible de prévoir un appui limité en volume et dans le temps pour assumer ces coûts.
- Les services, projets et ONG apportent les appuis techniques et matériels nécessaires, particulièrement dans la formation à l'entretien et à la gestion du point d'eau ; l'appui-conseil à la gestion doit être organisé sur une durée suffisante pour que la gestion soit réellement maîtrisée.
- Pour l'essentiel, les coûts d'investissement seront à la charge des projets (ou ONG) mais il existe ici et là des possibilités pour que ces investissements soient assurés par les collectivités locales décentralisées.

Le sous-groupe a prévu d'analyser ainsi quelques actions spécifiques supplémentaires dans la suite de son travail.

S. GROUPE 3 - CADRE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

En ce qui concerne le cadre politique et Economique, les propositions ont été regroupées et ordonnées en 3 trois grands thèmes :

1°). LA PRISE EN COMPTE DU PASTORALISME DANS LES POLITIQUES NATIONALES.*

2.°) LA PROMOTION DES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES, LOCALES NATIONALES ET REGIONALES.

3°) L'INVESTISSEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT PASTORAL.

Le groupe s'est attaché à dégager le rôle respectif des différents acteurs pour chacune des propositions formulées.

1. LA PRISE EN COMPTE DU PASTORALISME DANS LES POLITIQUES NATIONALES

1.1. Elaboration d'un cadre de référence (Plan directeur ou Plan d'aménagement)

Ces plans sont définis par l'ensemble des utilisateurs à partir de spécificités locales. Dans un deuxième temps, l'ensemble de ces plans d'aménagement locaux sont regroupés pour établir un plan d'aménagement territorial ou national.

Pour élaborer ce cadre, il faudra au préalable s'appuyer sur des études qui prennent en compte les spécificités pastorales et la diversité des situations rencontrées.

1.2. Elaboration des textes législatifs et réglementaires

Ces textes, quand ils existent, ne sont pas appliqués soit parce qu'ils sont mal adaptés ou qu'ils ne parviennent pas aux utilisateurs.

Ils doivent être initiés au niveau de l'Etat, testés, réajustés et validés au niveau local et finalement adoptés au niveau national. Cela suppose que le cadre initialement proposé soit suffisamment général et flexible pour qu'ils puissent être complétés en fonction des spécificités locales.

2. LA PROMOTION DES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES LOCALES, NATIONALES ET REGIONALES

2.1. Cadre Juridique

Ce cadre juridique doit être renforcé et amélioré. Il doit également prendre en compte la diversité et les spécificités des organisations existantes ou à créer (zones agricoles ou zones pastorales, catégories de prestations).

La décentralisation de ces organisations socio-professionnelle devra être également un élément à prendre en compte.

2.2. Services publics

Pour le renforcement des organisations pastorales, la contribution de l'Etat devrait être :

- **L'EDUCATION** : action à long terme, par exemple : éducation primaire
- **LA FORMATION** : (action à moyen terme) adaptée aux besoins des pasteurs, (et pas seulement dirigée vers une action spécifique de projet).
- **L'INFORMATION** : (textes de loi, médias, indicateurs économiques, données climatiques etc...), fournie par l'Etat (avec la contribution possible des organisations privées) aux organisations pastorales.

Il faut évidemment qu'il y ait un FEED-BACK, pour assurer la qualité de l'information.

3. LES INVESTISSEMENTS DANS LE DEVELOPPEMENT PASTORAL (A TRAVERS LES PROJETS)

3.1. Rééquilibrage des investissements publics : agriculture/élevage et élevage/pastoralisme.

L'investissement devrait être mieux réparti entre agriculture et l'élevage. Le pastoralisme ne devrait être considéré uniquement comme un système de production, justifie un investissement à plus long terme

Les organisations socio-professionnelles devraient être impliquées davantage dans les toutes premières phases de conception de projets.

Les Gouvernements centraux ou locaux devraient également prendre en compte :

- les infrastructures sociales (écoles, dispensaires)
- les ressources humaines
- les équipements.

3.2. Intégrer le pastoralisme dans les projets en cours.

Pour une intégration du pastoralisme dans les projets en cours, des réajustements sont nécessaires pour la prise en compte de ces spécificités.

Le rôle des différents acteurs est conditionné par le type d'action à mener.

a) Actions à caractère technique

D'une manière générale on peut envisager une prise en charge de plus en plus importante du secteur privé et des organisations pastorales dans la mise en oeuvre de ces actions (vulgarisation, crédit commercial, santé animale, commercialisation, etc...).

Cependant l'Etat, devrait poursuivre ses investissements pour des situations particulières en période de crise (sécheresse), fonctions régaliennes (épizootie).

b) Actions à caractère social

Les services sociaux (santé de base, éducation primaire, formation, alphabétisation, information et conseil) devraient être prises en charge par l'Etat.

Cette prise en charge pourrait être davantage décentralisée.

L'exécution de ces tâches par le secteur privé est indispensable (sous le contrôle de l'Etat).

c) Les autres actions

Enfin certaines actions qui dépassent le cadre du pastoralisme telles les infrastructures de base (routes, pistes de production, écoles, dispensaires), protection de l'environnement devront restées sous la responsabilité de l'Etat.

3.4. Dans le futur

A l'avenir, un développement plus intégré, pourra bénéficier de l'expérience de projets en cours qui auront su incorporer dans leur programme la composante pastorale.

- Environnement :

Le désengagement de l'Etat est préconisé au profit des populations et des organisations pasotorales avec un cahier de charges (sous le contrôle de l'Etat)

- Intégrer les projets en cours

- * Il faut que les projets soient flexibles ainsi que les bailleurs de fonds.
- * Il faut ouvrir les projets au pastoralisme (éleveurs transhumants)
- * L'initiative devrait venir des éleveurs ou organisations pastorales, qui du reste devraient être plus dynamiques

- Intensification possible dans le système pastorale transhumant

- * Gestion des pâturages
- * Amélioration du pâturage des ligneux fourragers
- * Amélioration de la santé productive génétique
- * Amélioration de la complémentation
- * Production fourragère
- * Amélioration de l'eau
- * Unités de transformation

CONCLUSION

Il est ressorti des discussions du groupe que le rôle respectif des différents acteurs ne correspond pas à une situation figée.

En effet :

la question de la femme est prise en compte dans toutes les actions.

- la tendance actuelle est vers la décentralisation et la privatisation (transfert de l'Etat vers les autorités locales, les opérateurs privés et les organisations socio-professionnelles).
- une action qui reste sous la responsabilité de l'Etat peut être exécutée par les opérateurs privés ou les organisations socio-professionnelles sous le contrôle de l'Etat.
- en situations de crise (secheresse) l'intervention de l'Etat peut être souhaitée pour des actions qui en temps normal sont exécutées par les privés ou les organisations pastorales.

Dans tous les cas le rôle de l'Etat consistera à créer un environnement politico-économique favorable au développement pastoral.

*** ELABORATION DES POLITIQUES D'ELEVAGE POUR UN
DEVELOPPEMENT PASTORAL DURABLE**

CE QU'IL FAUT FAIRE DES RESULTATS DE L'ATELIER

1) Organisations pastorales

- Restituer les résultats au niveau de la base
- Sensibilisation
- Saisir les autorités et les chefs traditionnels pour les sensibiliser

2) Cadres/Services Techniques

- Restituer les résultats
- Sensibiliser les services de l'Elevage et de l'Agriculture

3) Les ONG

- Faire une large diffusion
- Prendre davantage en compte le pastoralisme dans les programmes
- Organiser une réunion de restitution (CONGAD/Sénégal)

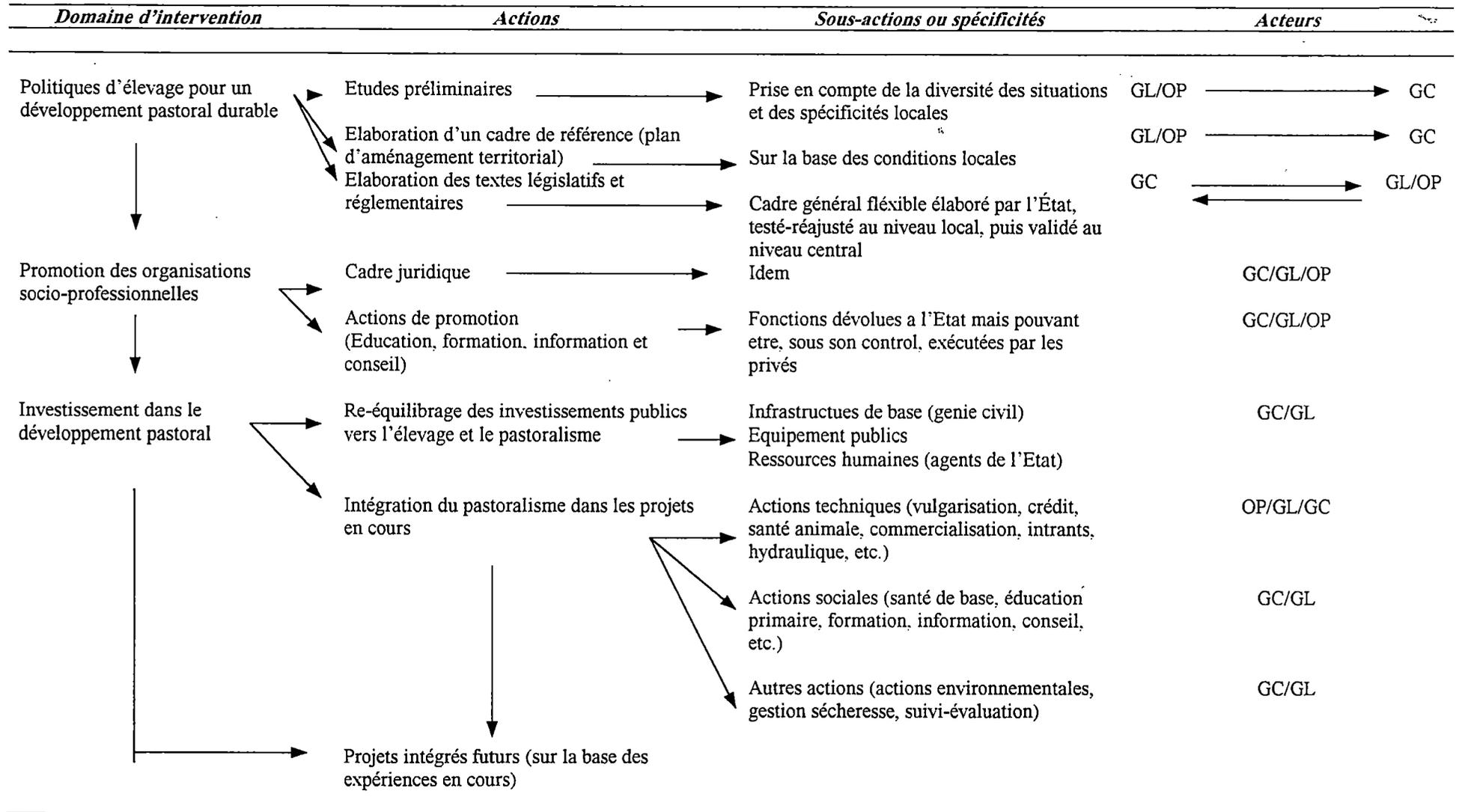
4) Bailleurs de Fonds

- Sensibiliser les recommandations
- Créer des lignes budgétaires pour le pastoralisme
- Saisir le Comité de réflexion des bailleurs de fonds pour l'application des recommandations

5) PRASET (Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage Transhumant)

- Saisir le CILSS et la CEDAO pour l'adoption des conclusions au niveau des conseils des Ministres (Politique)
- Appui les organisations pastorales et les états pour une large diffusion des conclusions en langues nationales.

Sous-groupe 3 : Cadre politique et économique



GC = Gouvernement central

GL = Gouvernement local

OP = Opérateurs privés et Organisations pastorales